

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1081 ordonnant la réunion de la Commission de classement du personnel de la Trésorerie.

n° 1081

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date de publication
5 décembre 1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 6 août 1921 relatif à l'orgalibation générale du personnel des Trésoreries coloniales, notamment en son article 22.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Commission de classement du personnel de la Trésorerie se réunira au Gouvernement (salle des délibérations du Conseil d'administration), le samedi 7 décembre 1910, à 16 heures. Art. 2. — Cette Commission est composée comme suit :
.M. Jourdain. administrateur en chef, inspecteur des alla ires administratives, délégué du Gouverneur, président

- 31** Vié, chef du Service des finances, membre ; M. Renon, trésorier-payeur. membre; M. Copé, payeur de 1re classe, membre. Art. 3. — M. Trobas, commis des services civils, est adjoint à cette Commission pour remplir les fonctions de secrétaire. sans voix délibérative. Art. 4. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.